

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24.01.2017

Dossier complet le :

24.01.2017

N° d'enregistrement :

F09317 P0096

1. Intitulé du projet

MISE A DOUBLE SENS DU CHEMIN DES RIGONS DANS LA ZONE COMMERCIALE DE PLAN DE CAMPAGNE.
COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis VINCENT, directeur

RCS / SIRET

5 2 0 | 6 6 8 | 4 4 3 | 0 0 0 1 | 0

Forme juridique société publique locale d'amgt

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 6. Infrastructures routières Sous rubrique a.	Ouvrage d'art de 5,75 mètres de hauteur sur 11,15 mètres de largeur accueillant trois voies de circulation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un nouvel ouvrage d'art en passage inférieur au nord de l'ouvrage existant permettant ainsi la mise à double sens du chemin des Rigons.

L'ouvrage existant sera dédié aux modes doux et le nouvel ouvrage accueillera deux voies de circulation ainsi qu'une voie de Transport en Commun en Site Propre.

4.2 Objectifs du projet

La zone d'activités commerciales de Plan de Campagne fait depuis 2007 l'objet d'un Schéma Directeur ayant pour but d'améliorer le secteur en terme de circulation, sécurité et cadre de vie.

L'un des objectifs de ce schéma directeur est la mise à double sens du chemin des Rigons, entre la RD543 et le giratoire de distribution des voies internes de la zone commerciale.

Cet axe ouest-est passant sous l'A51 et la voie ferrée de la ligne Aix-Marseille constitue à ce jour un point d'entrée dans Plan de Campagne : la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite en faire également une porte de sortie, déchargeant ainsi une partie du trafic qui sature actuellement les autres axes.



4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les différentes étapes de la mise en oeuvre de l'aménagement s'effectuera en deux temps : un premier ouvrage sera créé sous la voie ferrée et un second ouvrage sera ensuite créé sous l'A51 dans son prolongement.

Phasage de l'ouvrage sous la voie ferrée :

- construction de l'ouvrage sur une aire de préfabrication située à proximité
- réalisation des blindages provisoires nécessaires à la tenue des talus routiers ou ferroviaires
- déviation provisoire des câbles cheminant le long de la voie
- terrassement
- mise en oeuvre de l'ouvrage portique par chariots élévateurs
- mise en oeuvre d'un cadre béton armé dans l'axe dédié au réseau pluvial
- pose de butons entre les semelles du portique
- remblaiement et remise en circulation ferroviaire
- réalisation du radier

Phasage de l'ouvrage sous l'A51:

- réalisation des parois moulées
- réalisation du tablier
- terrassement en taupe dans l'ouvrage réalisé
- réalisation des réseaux et de la voirie sous le pont

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, la mise en double sens du chemin des Rigons permettra de créer un nouveau point de sortie de la zone commerciale de Plan de Campagne et favorisera ainsi une meilleure desserte et des conditions de circulation plus fluides sur le secteur concerné.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de voie élargie et réaménagée	220 m
Création d'un ouvrage d'art	5.75 m x 11.15 m

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Chemin des Rigons
Commune des Pennes-Mirabeau

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 21 ' 53 " 10E Lat. 43 ° 24 ' 48 " 56N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune des Pennes-Mirabeau

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2015-2020 de la communauté du Pays d'Aix validé le 17 décembre 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles retrait et gonflements des argiles approuvé le 14 avril 2014 Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles inondations prescrit le 30 mars 2000 Plan de Prévention des Risques Naturels feu de forêts prescrit le 5 septembre 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- à 3,8 km de la Zone Spéciale de Conservation "Chaîne de l'étoile - massif du Garlaban" - Directive Habitats - à 7,5 km de la Zone de Protection Spéciale "Plateau de l'Arbois" - Directive Oiseaux - à 7,8 km de la Zone Spéciale de Conservation "Côte bleue - chaîne de l'Estaque" - Directive Habitats
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de déblais est estimé à 8300 m3. Ce volume sera évacué vers une décharge homologuée, non connue à ce jour.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise à double sens du chemin a pour objectif de créer un nouveau point de sortie de la zone commerciale de Plan de Campagne. Cette nouvelle vocation entraînera obligatoirement une augmentation du trafic sur le secteur. Des études de trafics ont été réalisées et mettent en évidence une augmentation de +64.2% pour l'heure de pointe du vendredi soir et +70% pour l'heure de pointe du samedi.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Impact sonore préexistant lié à la circulation routière pouvant être augmenté par le projet dans la mesure où la mise à double sens du chemin des Rigons entraînera un trafic supplémentaire. Il convient de souligner la proximité immédiate de l'autoroute A51 qui supporte un trafic journalier de plusieurs dizaines de milliers de véhicules et génère une ambiance sonore pré-existante très bruyante. Le projet n'entraînera pas de nuisances acoustiques supérieures ou même égales à celles générées par le trafic autoroutier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de polluants liée à la circulation routière pouvant être augmentée localement par le projet envisagé dans la mesure où la mise à double sens du chemin des Rigons entraînera un trafic supplémentaire. Cependant à une échelle plus large, le projet n'a pas pour vocation de créer de nouveaux flux de circulation mais de réorganiser les conditions de desserte de la zone commerciale.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de ruissellement pluvial rejetées dans le bassin de rétention puis dans réseau communal existant
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact. Le diagnostic réalisé dans le cadre de cet examen au cas par cas n'a mis en évidence aucun enjeu et aucune sensibilité particulière. De plus, aucun effet notable n'est pressenti sur les thématiques naturelles, humaines et paysagères habituellement traitées dans le cadre des études d'impact.

De ce fait, nous ne jugeons pas utile la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marseille

le, 20 mars 2017

Signature

MORANCY CONSEIL ENVIRONNEMENT

Bureau d'études en environnement

SARL au capital de 10 000 €

263, avenue de St ANTOINE - 13015 MARSEILLE

Tel : 04 91 09 38 68 - Fax : 04 91 53 13 86

SIRET : 499 983 427 00018 - APE 7112 B -dessus

